

Convocation le : 04 mai 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/03/2022
2. Bâtiment au Stade André JANIN
3. Projet d'extension des services techniques - Signature de la Maîtrise d'œuvre avec l'Atelier des 3 estuaires et lancement du projet
4. Programme de voirie 2022 - Signature de la Maîtrise d'œuvre avec LTC et lancement du projet
5. Finances - Fixation de tarifs d'utilisation d'engins et d'outils communaux en vue de la mise en place d'une facturation aux particuliers des interventions effectuées par la mairie sur des arbres privés débordant sur la voie publique (sécurité)
6. Finances - Camping - Nouveaux tarifs
7. Contentieux « Mouillages » - Point sur l'avancée du dossier et validation de la proposition du Bureau d'études Artelia - **REPORT**
8. Motion de soutien pour le maintien du nombre de classes de 5^{ème} au collège Ernest RENAN
9. Questions diverses
 - o Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 13 juin 2022 à 18H30
 - o Organisation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Cécile HERVE	X		
Grégoire CLIQUET	X		
Maryvonne LANOË	X		
Roland PATEZOUR	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Gérard PONGERARD	X		
Dominique LE ROUX		Donne son pouvoir à Cécile HERVÉ	X
Jean-Pierre QUESNEL	X		
Sabrina DURAND	X		
Gwenaël CLOAREC	X		
Bruno DUVAL		Donne son pouvoir à Yves TESSIER	X
Nathalie BOSSUYT	X		
Yves TESSIER	X		

Secrétaire de séance : **Gilbert RANNOU**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2022

Madame le Maire propose l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2022.

VOTE : UNANIMITÉ

2. Bâtiment au stade André JANIN

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal un rappel chronologique des faits :

- Dès les élections municipales de 2020, les Élus ont souhaité engager des travaux sur ce bâtiment.
- En août 2020, un questionnaire a été accessible à l'ensemble des habitants, par Internet, demandant quels aménagements ils souhaiteraient voir installer autour du stade. Il y a eu 30 retours environ.
- Fin septembre 2020, une Commission des Travaux s'est réunie sur le sujet
- En janvier 2021, des Commissions des Finances ont été organisées pour préparer les Budgets.
- Ce projet a été inscrit au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Commune, opération d'Investissement n°158-21-1 « Rénovation bâtiment - stade ».
- Suite au dépôt de la candidature de la Commune de Plougrescant, le Département des Côtes d'Armor a octroyé une subvention de 49 500€ (Plan de Relance - Phase 2) pour le projet de rénovation du bâtiment d'un montant estimatif des travaux de 99 000€ HT (hors études, maîtrise d'œuvre, ...), par arrêté du 9 mars 2021.
- Un cabinet d'architectes a été recruté : devis signé le 28/07/2021 avec l'Atelier des 3 estuaires de Langoat.
- Le Cabinet d'architectes a fait réaliser un diagnostic obligatoire de solidité avant travaux pour un ERP (Établissement Recevant du Public).
- Ce diagnostic du bâtiment, reçu en mairie le 15 octobre 2021, a fait apparaître des fragilités structurelles nécessitant une démolition-reconstruction, et non plus une rénovation comme prévu initialement. Les conséquences, en terme financier, seraient importantes puisque estimées à plus du double du montant du budget initial (plus de 300 000 € hors désamiantage).
- Au regard de ces constats, la Commune de Plouguiel a été rencontrée le jeudi 28 octobre 2021 pour échanger sur les capacités de leur stade et infrastructures d'accueil : une fois les travaux actuels terminés, la Commune de Plouguiel, via son Maire, a confirmé que l'ensemble des matches et entraînements de l'Association du Football Club du Lizildry, ainsi que les évolutions à venir du club, pourra se faire à Plouguiel.
Plougrescant restera dans l'entente Lizildry et continuera à verser une subvention annuelle à l'association.
La Commune de Plougrescant a proposé de participer au fonctionnement des infrastructures de Plouguiel par le biais d'une convention financière pour le partage des frais de fluides notamment (eau, énergie, ...).
- Ces constats ont été relayés lors de la Commission Travaux, ouverte à l'ensemble des Élus municipaux, le lundi 22 novembre 2021.
- Les membres du Club de football ont été reçus en mairie de Plougrescant le vendredi 26/11/2021 pour les informer de ces constats et de leurs conséquences.
- Deux visites sur le stade de Plouguiel (mercredi 2 mars 2022 puis mercredi 30 mars 2022), en présence d'Élus de Plouguiel et de Plougrescant, ont permis de se rendre compte qu'effectivement la Commune de Plouguiel, de par ses nouveaux aménagements de blocs sanitaires notamment et de par ses surfaces de terrain, pourra recevoir l'ensemble des entraînements et compétitions de football, dès que les travaux seront terminés. Dans cette attente, les matches et entraînements de football ont lieu sur le terrain de Plougrescant. Il reste un match pour cette saison.
- La Commune de Plougrescant a demandé à un notaire de solliciter, auprès de la Publicité Foncière, l'ensemble des titres de propriété concernant le terrain du stade André JANIN depuis son origine. Pour l'instant, 1 titre a été trouvé pour 2 000 m² avec comme objectif « plateau sportif scolaire » en 1970.

- La Commune de Plougrescant a également demandé le passage de la Commission de Sécurité Départementale pour déterminer les impacts des fragilités structurelles décelées par le diagnostic, concernant l'ouverture au public de ce bâtiment.
- L'Association du Football Club du Lizildry, à sa demande, a été reçue en mairie le jeudi 28 avril 2022, en présence d'Élus du Conseil Municipal, afin de connaître l'avancée du projet concernant le bâtiment.
- En attendant la visite de la Commission de Sécurité, un arrêté municipal a été pris afin de sécuriser et d'interdire l'accès aux tribunes par la pose de barrières et par l'affichage de l'arrêté sur le bâtiment concerné.

Lors du vote à l'unanimité des budgets 2022, le 7 mars dernier, a été retenue, comme première amorce, la création d'aménagements sportifs ouverts à tous au stade André JANIN pour 50 000 €.

Aussi, la Commune propose de recruter un Cabinet d'architectes pluridisciplinaire afin de lancer une étude, intégrant une concertation auprès des habitants, et allant jusqu'au dépôt d'un Permis d'aménager, pour avancer sur un projet d'aménagement qui devra répondre à l'intérêt général pour le plus grand nombre d'administrés.

A présent, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur :

- Le fait que la Commune de Plougrescant n'engagera pas de travaux de type « démolition-reconstruction » du bâtiment (de type vestiaires/douches/sanitaires) au stade André JANIN.
- Le lancement d'une mission d'études au stade André JANIN définissant les orientations majoritairement sportives et intergénérationnelles, allant jusqu'au Permis d'aménager et son dépôt.
- La demande à faire auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour pouvoir conserver la subvention obtenue, dans le cadre du Plan de relance-Phase 2, pour aider au financement du projet d'aménagement à venir.

Yves TESSIER et Bruno DUVAL : que cela reste enherbé et sportif, avec accès libre à toute la population. Appel à la population pour recueillir les souhaits en trouvant une méthode adéquate.

Madame Le Maire : 1,4 hectares majoritairement du sport + une partie d'un espace pour une construction quelconque (« réserve foncière »). En fonction des moyens budgétaires de la Commune.

Maryvonne LANOE : lieu sportif + lieu de convivialité/rencontre/promenade

Cécile HERVÉ : autres exemples sur des Communes (Pommerit-Jaudy, Plouézec, Ploulec'h, Trévou, ...). Aller voir dans les autres Communes pour savoir comment la construction du projet s'est faite.

Déambulation, cohérence, ...

Gilbert RANNOU : ouvrir à tous les sports.

Grégoire CLIQUET : Cabinet d'études = Tiers neutre. Eviter le plus possible l'écueil de la démocratie « participative » (voix des personnes « contre » qui se font parfois plus entendre).

VOTE : UNANIMITÉ

3. Projet d'extension des services techniques - Signature de la Maîtrise d'œuvre avec l'Atelier des 3 estuaires et lancement du projet

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux crédits inscrits en Investissement du Budget Primitif 2022 du Budget Principal, le projet « Extension des services techniques » va pouvoir débuter.

Le coût prévisionnel des travaux HT est estimé à 180 000 €. Le taux de rémunération proposé par l'Atelier des 3 estuaires est de 9.50%, soit un montant de prestation d'environ 17 100 € HT.

Pour information, ce dossier a obtenu une subvention dans le cadre de la DETR 2022 de 30 000€.

A présent, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur :

- La validation du projet « extension des services techniques » tel que proposé,
- La signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier des 3 estuaires,
- Le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour les travaux.

Gilbert RANNOU : extension vers l'aile Ouest du nouveau bâtiment, sur proposition notamment d'Yves TESSIER. L'ancien bâtiment sera gardé pour le « stockage » ce qui permettra de libérer de la place dans le nouveau bâtiment pour l'ensemble des « activités ».

Madame Le Maire : mise aux normes vestiaires/douches/WC, création d'une salle de repos et d'un atelier de menuiserie.

Les plans seront présentés en Commission Travaux pour validation avant de lancer les travaux.

VOTE : UNANIMITÉ

4. Programme de voirie 2022 - Signature de la Maîtrise d'œuvre avec LTC et lancement du projet

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux crédits inscrits en Investissement du Budget Primitif 2022 du Budget Principal, les projets de « Programme de Voirie 2022 » et « Voirie Lotissement An Spideal » vont pouvoir débuter, avec les rues suivantes :

- Le Roudour - Kergonet - Crec'h Guézennec, suite aux travaux (LTC pour l'eau, réseaux datant des années 50, et SDE) : en bicouche pour laisser du temps à la stabilisation de la chaussée après travaux
Coût estimatif pour la commune : 4 000 € HT
- Pors Scaff - Crec'h Mélo - Poul Stripo - Ker Avel, suite aux travaux (LTC pour le changement des canalisations d'eau) : en enrobé. Obligatoire car route très utilisée, source d'accidents car route très abîmée, enrobé réalisé avant la saison estivale normalement. Le bicouche prévu par LTC pour recouvrir les tranchées sera en déduction de notre facture.
Coût estimatif pour la commune : entre 90 000 et 100 000 € HT
- Cité An Spideal : en enrobé
Coût estimatif pour la commune : entre 15 000 € et 17 000 € HT
Avec la participation de COOPALIS pour un montant de 5 000€.

Au vu de la hausse des prix des matériaux observée et qui risque de durer, il est possible que le budget 2023 soit sollicité, ou qu'une Décision Modificative soit à envisager en Investissement de notre Budget Principal, en fonction des offres qui seront reçues lors de la mise en concurrence.

Comme chaque année, il est proposé que Lannion Trégor Communauté intervienne au niveau de la Maîtrise d'œuvre de ce chantier, selon la convention annexée à la Note de synthèse.

A présent, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur :

- La validation des projets « Programme de voirie 2022 » et « Voirie Lotissement An Spideal » tels que proposés,
- La signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec LTC,
- Le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour les travaux.

Yves TESSIER : qu'est-il prévu au milieu ?

Réponse de Gilbert RANNOU : un « rond-point » avec, au milieu, des plantations selon les souhaits des habitants.

Il reste à mettre en place la rétrocession de la route au profit de la Commune avant de faire les travaux.

VOTE : UNANIMITÉ

5. Finances - Fixation de tarifs d'utilisation d'engins et d'outils communaux en vue de la mise en place d'une facturation aux particuliers des interventions effectuées par la mairie sur des arbres privés débordant sur la voie publique (sécurité)

Madame Le Maire explique au Conseil qu'il est possible de mettre en place une facturation à l'attention de particuliers quand, pour des raisons de sécurité de la voie publique, les Agents communaux sont amenés à intervenir pour enlever des arbres par exemple.

Des tarifs ont déjà été fixés lors du Conseil du 29 novembre 2021 :

TARIFS 2022	
Personnel - Coût horaire pour versements entre budgets (ou entre collectivités ou pour facturation à un particulier)	
Titulaire	22.50 €
Saisonnier avec astreinte	20.33 €
Contractuel	16.00 €
Location de matériel à la journée - Travaux réalisés en régie	
Tractopelle, carburant compris	300.00 €
Compacteur	100.00 €

Voici les nouveaux tarifs proposés à rajouter :

TARIFS 2022	
Location de matériel à la journée - Travaux réalisés en régie	
Tracteur avec remorque, carburant compris	200.00 €
Tronçonneuse, carburant compris	80.00 €

Madame Le Maire : intervention des services techniques municipaux dans l'urgence, en cas de tempête notamment pour des raisons de sécurité de la voie publique.

Terrains en friche : c'est différent. problème sanitaire (rats, serpents, plantes invasives, ...) ou risque de feu.

VOTE : UNANIMITÉ

6. Finances - Camping - Nouveaux tarifs

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de voter de nouveaux tarifs pour le Camping afin de diversifier l'offre pour la saison estivale 2022 :

TARIFS 2022	
Gaufre	2.50 €
Croque-monsieur	4.50 €
Caution pour le prêt d'un adaptateur électrique	10.00 €

VOTE : UNANIMITÉ

7. Contentieux « Mouillages » - Point sur l'avancée du dossier et validation de la proposition du Bureau d'études Artelia

Report de ce point au Conseil Municipal de juin 2022 (en attente des rédactions définitives du Cabinet d'avocats de la Commune)

VOTE : OK pour le report.

8. Motion de soutien pour le maintien du nombre de classes de 5^{ème} au collège Ernest RENAN

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Académie de Rennes prévoit la suppression d'une classe de 5^{ème} au collège Ernest RENAN à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Les parents demandent de voter une motion de maintien du nombre de classes de 5^{ème}, afin de conserver des effectifs par classe raisonnables, d'autant plus que les élèves ont été fortement impactés dans leurs apprentissages, comme dans leur vie, durant ces deux années exceptionnelles traversées par la crise sanitaire.

VOTE : UNANIMITÉ

9. Questions diverses

- Le prochain Conseil aura lieu le lundi 13 juin 2022
- Organisation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022
- Élagage des côtés des routes : démarrage autour du 15 juin 2022
- Mur du cimetière : devis en attente de signature
- Sens unique au Gouffre : retours d'administrés peu nombreux

Séance levée à 20H.